

## Compte rendu de la séance du 15 mars 2021 à 20 H 00

Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT s'est réuni, à 20 H 00, dans la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY.

**Etaient présents** : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne – VIEUDRIN Pascal – BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian – BOUDET Valérie – Malfart Frédéric - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - DELORME Bertrand LEGOUGE Françoise – MAITRE Fabrice

**ABSENTS EXCUSES** : JACQUOT Sabrina -

**Date de la convocation** : 8 mars 2021

**Secrétaire de séance** : Edna TREIBER-FERBER

Madame le maire rappelle l'ordre du jour et propose au conseil municipal le retrait de la délibération relative au hameau du Mollard « accès aux lotissements du Clos de la Fontaine I et II », en raison d'éléments manquants, et l'ajout de délibération, à savoir :

- Aménagement chemin forestier massif des Feuilles Rouges : reversement 60 % de la TVA à Journans.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces questions à l'ordre du jour.

Madame le maire demande au conseil municipal si il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance.

Anne SOULARD fait observer qu'il y a une erreur de frappe dans le dernier paragraphe de l'aménagement sécuritaire, la remarque ayant été également faite par Françoise LEGOUGE. Il y a lieu de lire « au titre des amendes de police » au lieu de « autre titre ». La rectification sera faite en ce sens.

Pascal VIEUDRIN fait remarquer que son intervention de dépannage d'un 4x4 ne s'est pas faite en pleine nuit, mais en journée. D'autre part, il fait observer que la saleuse a été volontairement bloquée d'un côté du fait de sa vétusté.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des finances, présente au conseil municipal les comptes de gestion 2020 de monsieur le Trésorier Municipal et le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par madame Brigitte DONGUY, maire.

### **COMPTE de GESTION 2020 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020, identique au compte administratif 2020, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal monsieur COGNON période du 01.01. 2020 au 31.12.2020.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0 €	Dépenses de fonctionnement	4 630.88 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement	5 190.36 €
Excédent d'investissement	0 €	Excédent de fonctionnement	+ 559.48 €

	<b>RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	<b>RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2020</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0 €		0 €	0 €
<b>EXPLOITATION</b>	3 171.57 €		+ 559.48€	3 731.05 €
<b>TOTAL</b>	3 171.57 €		+ 559.48€	3 731.05 €

Excédent de clôture de 3 731.05 €.

### **AFFECTATION du RESULTAT 2020 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 3 731.05 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 en recette à l'article 002 la somme de 3 731.05 €

**COMPTE de GESTION 2020 Budget annexe « Local commercial : épicerie »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020, identique au compte administratif 2020, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal monsieur COGNON période du 01.01. 2020 au 31.12.2020.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget annexe «Local commercial : épicerie »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	3 314.00 €	Dépenses de fonctionnement	5 898.64 €
Recettes d'investissement	5 433.00 €	Recettes de fonctionnement	7 545.80 €
Excédent d'investissement	2 119.00 €	Excédent de fonctionnement	1 647.16 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	6 549.91 €		+ 2 119.00 €	8 668.91 €
<b>EXPLOITATION</b>	4 444.89 €		+ 1 647.16 €	6 092.05 €
<b>TOTAL</b>	10 994.80 €		+ 3 766.16 €	14 760.96 €

Excédent de clôture de 14 760.96 €.

**AFFECTATION du RESULTAT 2020 Budget annexe « Local commercial : épicerie »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 6 092.05 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 en recettes à l'article 002 la somme de 6 092.05 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 8 668.91 € à l'article 001.

**COMPTE de GESTION 2020 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020, identique au compte administratif 2020, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal monsieur COGNON période du 01.01. 2020 au 31.12.2020.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget annexe «Local commercial : café - restaurant »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	13 791.67 €	Dépenses de fonctionnement	17 683.21 €
Recettes d'investissement	13 092.00 €	Recettes de fonctionnement	18 628.33 €
Déficit d'investissement	- 699.67 €	Excédent de fonctionnement	945.12 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	5 418.22 €		- 699.67 €	4 718.55 €
<b>EXPLOITATION</b>	2 450.54 €		945.12 €	3 395.66 €
<b>TOTAL</b>	7 868.76 €		245.45 €	8 114.21 €

Excédent global de clôture de 8 114.21 €.

A noter que les remises gracieuses de 3 loyers sur l'exercice 2020 décidées par délibération du 18 janvier 2021 ne figureront qu'au Budget Primitif 2021.

**AFFECTATION du RESULTAT 2020 Budget annexe « Local commercial : café-restaurant »**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 3 395.66 € en totalité à la section de fonctionnement au budget primitif 2021 en recettes à l'article 002.

D'affecter l'excédent d'investissement de 4 718.55 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

**COMPTE de GESTION 2020 Budget communal**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020, identique au compte administratif 2020 du budget communal du Trésorier Municipal monsieur COGNON période du 01.01. 2020 au 31.12.2020.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget communal**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement	503 978.04 €	dépenses de fonctionnement	829 393.47 €
recettes d'investissement	<u>804 815.52 €</u>	recettes de fonctionnement	<u>1 126 254.61 €</u>
excédent d'investissement	300 837.48 €	excédent de fonctionnement	296 861.14 €

Résultat d'exécution du budget :

	<b>RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	<b>RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2020</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 74 346.71€		300 837.48 €	226 490.77 €
<b>EXPLOITATION</b>	285 593.78 €	200 000,00 €	296 861.14 €	382 454.92 €
<b>TOTAL</b>	211 247.07 €	200 000,00 €	597 698.62 €	608 945.69 €

Excédent de clôture de 608 945.69 € duquel il y a lieu de déduire 67 199 € de restes à réaliser en dépenses et d'ajouter 91 009 € de restes à réaliser en recettes soit + 23 810 € soit un excédent global de 632 755.69 €.

### **AFFECTATION du RESULTAT 2020 Budget communal**

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 382 454.92 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 en recettes à l'article 002 162 454.92 €
  - à la section d'investissement du budget primitif 2021 en recettes à l'article 1068 la somme de 220 000.00€
- De reprendre l'excédent d'investissement de 226 490.77 € à l'article 001 en recettes.

Toutefois Fabrice MAITRE s'interroge sur la décision qui a été prise de restreindre le budget Voirie cette année – en effet, peut-être conviendrait-il d'avoir une approche budgétaire moins restrictive en vue de financer les travaux qui pourraient demander une intervention rapide – attendre trop longtemps pourrait entraîner une dégradation des voies (intempéries) et une aggravation des coûts ultérieurs.

Christian FONTAINE rappelle que la commune a régulièrement investi des budgets beaucoup plus importants quant à l'entretien de la voirie, mais qu'aujourd'hui le développement de notre urbanisation a fortement dégradé les travaux réalisés.

Jean-Jacques FALAISE fait valoir qu'il existe plusieurs emplacements sur la voirie fortement abimés (croisement de véhicules gros gabarit avec autres véhicules ayant entraîné des ornières très marquées).

Olivier TOURNAYRE a procédé à une évaluation des besoins en PATA (Point à Temps Automatique) et en enrobés – chaque année – comme aujourd'hui – Outre un inventaire des besoins qui devra être fait avant fin mars (Christian FONTAINE) – il conviendra également de rencontrer les prestataires qui ont assuré le remblayage des terrains de Soblay et qui ont contribué au problème d'accotement soulevé par Jean-Jacques FALAISE.

Patrice PERROTIN évoque quant à lui l'installation future de la fibre qui risque d'abîmer la voirie, de la Route Départementale n°52.

Il faudrait pouvoir, dans l'idéal, prendre en compte l'ensemble des projets pour anticiper sur nos choix à venir.

Pascal VIEUDRIN soulève la question du remplacement des petits matériels (ex : tondeuse) à laquelle il faudra aussi répondre – il est donc nécessaire d'inclure ces prévisions dans la démarche d'économie de l'équipe municipale.

Brigitte DONGUY réaffirme la nécessité de procéder à l'amélioration de la capacité d'autofinancement pour les investissements prévus en 2024. L'idée, c'est de pouvoir agir quand le moment sera venu sans avoir recours à de l'emprunt.

Fabrice MAITRE suggère d'établir une feuille de route – quelle somme annuelle la commune veut mettre de côté pour atteindre nos objectifs et ne pas partir dans l'idée d'une simple économie. Il faut se donner une ligne directrice – pour un projet à 450 K€, retenir par exemple sur 3 ans la somme de 150 K€ -

Christian FONTAINE donne connaissance de la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2021, remise à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Les dotations de l'Etat sont en baisse constante soit environ 30 % depuis 2013.

Une coquille est à corriger sur la note de synthèse concernant la durée du désendettement de la commune à savoir 7,45 années.

### AMENAGEMENT CHEMIN FORESTIER MASSIF DES FEUILLES ROUGES : reversement 60 % TVA à Journans

Madame le maire, fait part au conseil municipal que par délibération en date du 22 mai 2017, le conseil municipal a approuvé le projet de desserte forestière des Feuilles Rouges, sollicité une subvention en ce sens et accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces opérations au nom du groupement formé entre les communes de St Martin du Mont et Journans. Une convention entre les 2 communes est intervenue fixant les modalités : les dépenses H.T. et recettes étant réparties de la façon suivante : 40 % pour St Martin et 60 % pour Journans.

Les travaux étant terminés, les écritures de régularisation à hauteur de 60 %, mandat et titre ont été mis à l'encontre de la commune de Journans. Le FCTVA ayant été perçu entièrement par la commune de Saint Martin du Mont, en 2019/2020, madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour reverser le montant correspondant à Journans (5 928,66 €).

bilan FEUILLES ROUGES							
MONTANT H.T. TRAVAUX	MONTANT T.T.C TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION		FCTVA	PARTICIPATION COMMUNES	TOTAL OPERATION	
50 528,52 €	60 634,22 €		40 137,74 €	60 235,92 € x 16,404 % 9 881,10 €		10 615,38 €	
<b>ST MARTIN DU MONT 40%</b>	<b>20 211,41 €</b>	<b>24 253,69 €</b>	Mots de 1099 à 1105 <b>16 055,10 €</b>	Titre 349 <b>3 952,44 €</b>	<b>4 246,15 €</b>		
<b>JOURNANS 60%</b>	<b>30 317,11 €</b>	<b>36 380,53 €</b>	Titre 350 du 22/12/2020 <b>24 082,65 €</b>	Mandat 1113 du 22/12/2020 <b>5 928,88 €</b>	<b>6 389,23 €</b>		
50 528,52 €	60 634,22 €		40 137,75 €		<b>10 615,38 €</b>		

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- décide de reverser à la commune de Journans la part du FCTVA lui revenant, soit 5 928,66 €
- décide que les crédits seront inscrits en dépense à l'article 10222 du budget primitif 2021.

### CENTRE de GESTION : avenant à la convention pour mission d'archivage et demande de subvention

Madame le maire fait part au conseil municipal que par délibération en date du 10 février 2020 il avait été décidé de confier au service archives du Centre de Gestion de l'Ain, la reprise de l'ensemble du fonds communal. Cette mission comprenant les éliminations réglementaires, reprise du classement des archives modernes comprenant des corrections, reprise et normalisation ISADG des analyses, reprise du classement en « W continu » des archives contemporaines comprenant la refonte du système de classement par domaines de compétence, tri et classement des archives contemporaines non classées, conditionnement, étiquetage, mise à jour et saisie du répertoire et de l'index.

Le temps de l'intervention était estimé à 48 jours pour un coût de 12 000 € (non assujetti à la TVA), la commune ayant moins de 2000 habitants, une subvention du Conseil Départemental (archives départementales de l'Ain) a pu être attribuée à hauteur de 45 %, sous condition de la reprise intégrale du classement de l'ensemble des archives, soit 5 400 €.

La mission de l'archiviste a été effectuée entre le 14 janvier et le 3 mars, donnant lieu à l'élimination de 40, 96 mètres linéaires et archivage total de 71,97 mètres linéaires. Le temps nécessaire à cette intervention s'est élevé à 33 jours au lieu de 48 initialement prévus. De ce fait, un avenant à la convention modifiant la durée est à intervenir. Le coût de l'intervention s'élève ainsi à 8 250 € portant la subvention à 3 712 €.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise madame le maire à signer l'avenant à la convention portant la durée de la mission de 48 jours à 33 jours.



### **PLAN de RELANCE pour l'ÉCOLE NUMÉRIQUE : demande de subvention**

Christian FONTAINE, maire-adjoint, informe le conseil municipal que le plan de relance pour la « Transformation numérique de l'enseignement » a été présenté au bulletin officiel du 14 janvier 2021. Ce plan peut constituer une opportunité pour compléter l'équipement des écoles. Il concerne les cycles 2 et 3 à l'exception des classes maternelles. Ces équipements sont subventionnables jusqu'à 70 % et les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

Il rappelle que la commune a équipé l'école d'une classe mobile, et en 2020 deux classes, celles de Monsieur COMBE et de Madame CORDOVADO, ont bénéficié de l'installation d'un vidéoprojecteur fixé au plafond. Compte tenu de cette opération de relance, il est proposé de continuer l'équipement de l'école. Après avis des institutrices, le choix irait sur des équipements simples en vidéoprojecteur (fixés au plafond), pour la 3<sup>ème</sup> classe du haut en primaire (Madame JEAN) et la classe du Bas (Madame CHENAVAZ).

Le coût pour la fourniture, câblage et mise en service de 2 vidéoprojecteurs est de 3 409,59 € H.T. soit 4 091,50 € T.T.C. auquel il y a lieu de rajouter 1 490 € pour l'installation électrique et la reprise de l'éclairage. A voir l'installation d'écran.

D'autre part, un vidéoprojecteur portable pourrait être acquis pour la classe de CP côté maternelle en remplacement de celui en panne et non réparable.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces équipements et de solliciter une subvention.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide ces projets et autorise madame le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

### **DON MOTO POMPE SAPEURS POMPIERS : annulation délibération**

Madame le maire rappelle, que par délibération en date du 7 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la proposition du Chef de Corps des sapeurs-pompiers, pour réformer la motopompe de marque MAHEU-LABROSSE LYON et en faire don à l'Association Réciprocaire Sans Frontière HR.

Or un membre du corps des sapeurs-pompiers de Saint Martin souhaite acheter ce matériel à l'Amicale des Sapeurs- Pompiers. Il est proposé d'approuver ce changement et d'annuler la délibération en date du 7 décembre 2020.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 7 décembre 2020.

### **HAMEAU du MOLLARD ACCES aux LOTISSEMENTS du CLOS de la FONTAINE I et II : retrait de l'ordre du jour**

#### **AGENCE DÉPARTEMENTALE d'INGENIERIE : proposition d'adhésion**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 février 2021 il avait été inscrit à l'ordre du jour la proposition d'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie. Plusieurs élus souhaitaient avoir des informations complémentaires.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal que le mardi 9 mars, monsieur PAUGET directeur de l'Agence Départementale est venu en mairie faire une présentation de l'établissement.

Pour rappel, l'agence au service des collectivités peut intervenir dans 4 domaines

- voirie : mode doux, espaces publics (places, parkings...), sécurité routière
- eau et assainissement
- urbanisme : PLU, carte communale
- bâtiment : vérification, réglementation, accessibilité

Elle intervient à la demande des collectivités pour assistance d'ordre technique, juridique et financier

- des conseils et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)
- conseils juridiques notamment en matière de marché public et autres domaines
- ingénierie financière : recherche de subventions

Par exemple d'un projet, elle peut intervenir pour la faisabilité, le diagnostic voir jusqu'à la remise des clés. Le coût de l'intervention de l'Agence est de 450 € H.T. par jour (tarif inchangé depuis 2014), la collectivité choisissant quel type de mission sera demandée à l'Agence suivant un cahier des charges, faisant l'objet d'une convention.

Pour bénéficier de ces conseils, la commune doit adhérer à l'agence. Le coût est de 0,50 € par habitant, la commune faisant partie de l'Agglomération de Bourg, le montant est de 0,25 € par habitant soit 480 € par an à ce jour.

Par rapport aux réticences de certains conseillers, Christian FONTAINE réaffirme que l'adhésion est vraiment utile : - notamment pour tout ce qui concerne la recherche de subventions, la constitution de dossiers d'appels d'offre, cela n'excluant pas d'avoir recours quand nécessaire à un spécialiste (ex : architecte).

Ainsi les projets de sécurisation des hameaux de Confranchette/soblay, et du stade pourraient faire l'objet d'une étude par cette Agence.

Après en avoir délibéré, et vote à main levée : 2 voix « contre » / 2 « absentions » / 16 « pour », le conseil municipal décide d'adhérer à la l'Agence Départementale d'Ingénierie.

**COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de VIE de BOURG EN BRESSE : TRANSFERT de COMPÉTENCES GESTION des EAUX PLUVIALES – PROCES-VERBAL de MISE à DISPOSITION des BIENS**

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants.

Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la communauté d'agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la communauté d'agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne SAINT MARTIN DU MONT, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs des systèmes de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert. L'eau potable reste du ressort du syndicat d'eau et n'est donc pas visée par la mise à disposition.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER madame le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- D'AUTORISER madame le maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

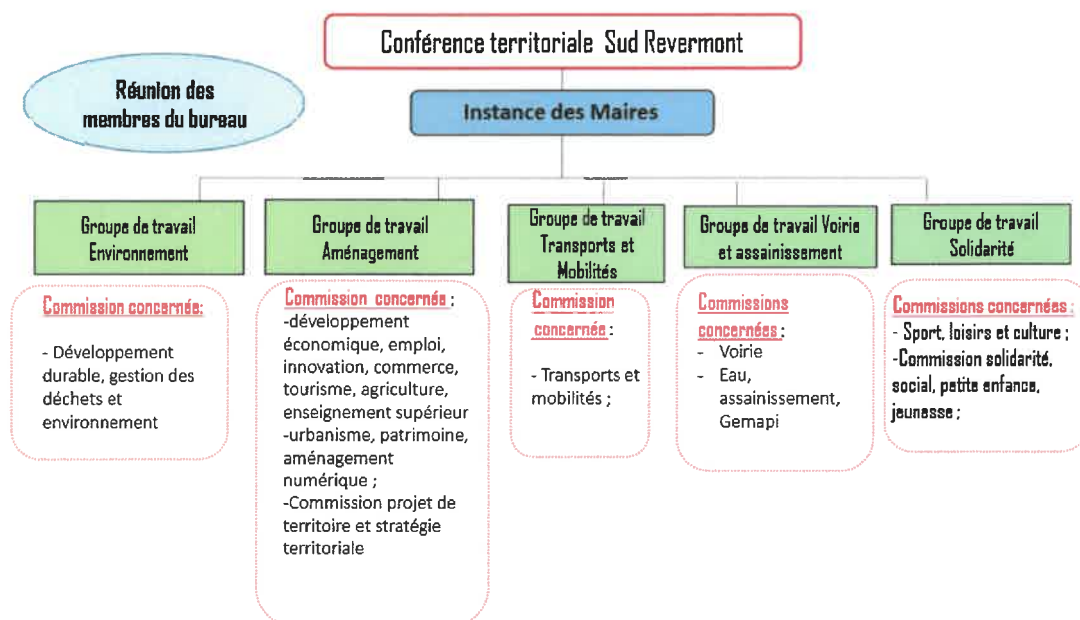
Par délibération adoptée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- ⇒ d'autoriser madame le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- ⇒ d'autoriser Madame le maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de VIE de BOURG EN BRESSE : désignation des participants aux groupes de travail**

Il y a lieu de désigner un représentant par commune et par groupe de travail en lien à la conférence territoriale Sud Revermont.

**Les groupes de travail de la Conférence**





La question est posée du rythme de ces réunions, qui n'a pas encore été précisé.

Les propositions des groupes de travail alimentent les projets du pôle Territorial.

Il serait souhaitable d'avoir un représentant de la commune dans chacun des groupes.

A priori et sauf information contraire : un conseiller ne peut participer qu'à un seul groupe de travail – actuellement 3 se sont désignés dans les groupes de travail suivants :

- environnement : Edna TREIBER-FERBER
- voirie et assainissement : Patrice PERROTIN
- solidarité : Cécile CÔTE

Madame le maire laisse le temps de la réflexion aux conseillers municipaux, qui l'avertiront de leur choix plus tard pour les deux groupes restants, à savoir :

- aménagement
- transports et mobilités

### **COUVERTURE des ZONES BLANCHES : dossier d'information de création d'un site de radiotéléphonie mobile ORANGE**

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'en janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique dans tous les territoires.

Le dispositif de couverture ciblée permet aux élus locaux d'identifier les zones pas ou mal couvertes et de demander à bénéficier d'une couverture 4G de qualité des différents opérateurs.

Chaque année, un arrêté ministériel recense les zones à couvrir dans un délai de 24 mois à compter de sa publication. Lorsque les demandes concernent plusieurs opérateurs, ceux-ci mutualisent leurs infrastructures et garantissent la même qualité de service pour chacun d'entre eux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal.

La zone de couverture a été identifiée par arrêté ministériel.

L'installation de cette nouvelle antenne-relais, conduite par Orange en tant que chef de file, est un des engagements pris par les opérateurs auprès du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'ARCEP) dans le cadre du programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile du territoire. Elle a pour objectif de permettre aux administrés d'accéder aux services à très haut débit mobile dit 4G des 4 opérateurs Orange, Bouygues Télécom, Free Mobile et SFR.

#### **Procédure sous toute réserve :**

- Information de la commune
- Déclaration préalable
- Calendrier prévisionnel
  - o Date prévisionnelle de début des travaux : 30/05/2022
  - o Date prévisionnelle de fin de travaux : 30/06/2022
  - o Date prévisionnelle de mise en service : 30/07/2022



Photomontage



### **SYNDICAT de la RIVIERE d'AIN et de ses AFFLUENTS (SR3A) : programme pluriannuel – enquête publique préalable**

Madame le maire informe le conseil municipal que du lundi 29 mars au mercredi 14 avril aura lieu une enquête publique, avant déclaration d'intérêt général, relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges du Suran et de ses affluents (2021-2025).

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet dans « consultation publique » à partir du lundi 29 mars 2021.

## TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des travaux réalisés entre le 15 février et le 15 mars :

- changement du bac de la fontaine au Village : il reste à faire un enduit hygrofuge à l'intérieur. Un nettoyage complémentaire sera fait sur le socle pour harmoniser l'ensemble. Viendra ensuite à la réparation de la conduite pour la remise en eau.
- changement d'un lavabo et réfection de la faïence à l'école primaire (classe du bas)
- confection d'une rampe béton à l'école maternelle pour faciliter la manipulation des vélos par les institutrices
- Atribus – 2 ont été refaits à Salles
- nettoyage à l'arrière de la Salle des Fêtes : évacuation de gravats entassés
- confection par les agents techniques d'un meuble dans un des locaux de rangement de la salle des Fêtes
- canalisation cassée chemin du Gouillard par l'entreprise PETTINI : création d'un tabouret – remise en eau de la Fontaine
- désherbage à l'eau chaude : premiers tests de la machine sur Soblay et le Village – plusieurs passages seront nécessaires, l'intervention doit se faire au plus tôt dans la saison, avec binage.

## URBANISME

- Dossiers d'urbanisme du 10 février 2021 au 9 mars 2021

Bertrand DELORME conseiller municipal en charge de l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
<b>Déclaration préalable</b>						
DP	GROBON Gabin	15 chemin en Très Vent	Aménagement d'un grenier			en cours d'instruction
DP	GARRIVIER Julien	455 chemin de la Tour	Pose d'un portail			en cours d'instruction
DP	SARL TRANS PLS	5 rue du Pré de l'Osme	Extension bâtiment modulaire			en cours d'instruction
DP	TESTA Guillaume	125 descente de Fanget	Installation d'une piscine semi-enterrée			en cours d'instruction
DP	TESTA Guillaume	125 descente de Fanget	Abri de jardin en résine			en cours d'instruction
DP	REV'ISO	205 impasse Belle Vue	Isolation extérieure chez Mme DE MAESSCHALCK Christiane			en cours d'instruction
DP	BLATRIX Dominique	55 route du Pied de la Côte	Modification ouverture, changement menuiseries, refecton toiture hangar			en cours d'instruction
DP	BLATRIX Pierre	550 chemin de Pommier	Isolation extérieure			en cours d'instruction
DP	PAUCOD Sébastien	130 chemin des Gonettes	Pose d'une pergola			en cours d'instruction
DP	VIEUDRIN Jean-Luc	470 chemin de la Tour	Serre de plantation			en cours d'instruction
DP	GAGNARD Fernand	170 chemin de Raz Tenevin	Construction d'un abri de stockage			en cours d'instruction
DP	CHENY Carl-Stéphane	1215 route de Salles	Edification d'une clôture et pose d'un portail			en cours d'instruction
<b>Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)</b>						
CUa	SAS KINAXIA	le Multy	Vente DOYONNAD / PLOY			en cours d'instruction
CUa	Maître SCHERMESSER-SCHOFF Antoine	135 chemin du Pavillon	Vente GARCIA-BONNAS / CONSEL			en cours d'instruction

## COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- dossier CA3B PDIPR

Frédéric MALFART, délégué, fait part au conseil municipal des échanges auxquels il a participé dans le cadre de la réunion sur les sentiers de randonnée.

Les sentiers retenus, la majorité déjà existants, sont ceux dits « d'intérêt extra-communal » et ces sentiers seront entretenus par la Communauté d'Agglomération : la Croix de la Dent et la Bocquette. L'étude et le projet ont été réalisés afin qu'environ 100 % des sentiers soient sur le domaine public.

En revanche, sont exclus les autres sentiers, lorsqu'ils nécessiteront une intervention cette intervention devra être faite par la commune via l'association « Rando St Martin », dont le président, Gérard DEVERCHERE était présent à cette réunion.

Pascal VIEUDRIN déplore les dégâts qui peuvent être occasionnés sur les clôtures dans les zones de pâturage. Peut-être faudra-t-il renforcer la signalétique pour amener les randonneurs à un peu plus de respect pour ces zones.

- Conseil Départemental : contractualisation 2021-2022-2023

Christian FONTAINE informe que le Conseil Départemental a présenté aux élus des collectivités, la mise en place d'une contractualisation avec les collectivités, par le biais de 7 contrats de territoires.



Ce programme d'investissement est triennal, le niveau de subvention alloué est de 20 millions d'euros.  
5 dispositifs d'aide à l'investissement territorial :

- équipements de proximité des communes
- investissements structurants
- politique de l'eau
- soutien à la transition écologique
- soutien au patrimoine historique bâti (pas forcément classé)

Une commune ne peut soumettre qu'un projet par an

- pour l'année 2022, le dossier devra être déposé avant fin juillet 2021
- la commune a un an maximum pour démarrer les travaux qui devront être terminés dans un délai de 3 ans.

Compte tenu de cette contractualisation, et afin de pouvoir bénéficier de subvention, il est proposé de modifier la programmation envisagée :

- aménagement sécuritaire des hameaux de Confranchette le Bas et Soblay : coût environ 60 000 € inscription pour 2022
- aménagement sécuritaire vers le stade : coût environ 110 000 € inscription pour 2023

- OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Madame le maire informe le conseil municipal du rendez-vous en mairie avec la personne en charge des études et informations de l'Association SOLiHA. Cette association réalise l'accompagnement gratuit des particuliers pour obtenir des subventions pour leurs travaux, dans le cadre de l'OPAH lancée en septembre 2020 et jusqu'en 2025 par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Les travaux subventionnables sont : travaux d'amélioration énergétique (isolation thermique, chauffage, menuiseries), travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap (accessibilité, salle de bains, motorisation des volets), travaux lourds pour une réhabilitation complète (électricité, sanitaires...), logements insalubres.

Les personnes concernées sont les propriétaires occupants avec des revenus modestes voir très modestes, et les propriétaires bailleurs.

Ce dispositif est intéressant mais on peut en déplorer un défaut : le financement des travaux doit être avancé par les personnes.

- Natura 2000

Fabrice MAITRE donne le compte rendu de la réunion de NATURA 2000. Il s'agit d'une restitution de l'étude réalisée. Un bureau d'études de physio-sociologie a établi un inventaire des plantes existantes selon les habitats (sur St Martin essentiellement des pelouses sèches). Cet habitat constitue 65 hectares à St Martin dont 51 Ha à la Croix de la Dent.

Les pelouses sèches sont en régression, elles sont menacées par la diminution des pâturages, qui favorise la pousse de buissons.

Concernant le monde animalier, il est à retenir que St Martin abrite notamment 2 espèces de chiroptères (chauve-souris) en voie de disparition : une colonie dans le clocher de l'Eglise et l'autre dans la Grotte de Châteauvieux.

Il faudra donc être très prudent en cas de travaux sur le clocher et pour ce faire, avoir recours aux conseils de la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Pour information, le plancher du clocher est abîmé compte tenu de la présence de colombes.

- Conseil d'école et conseil municipal d'enfants

Cécile CÔTE maire-adjoint en charge des affaires scolaires, donne le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole.

Un projet est en cours avec l'Entente Sportive Revermontoise (ESR) pour la mise en place d'animation d'activités sportives. Elle serait effective à partir de la rentrée mais ce projet nécessite le feu vert de l'Académie.

Conseil municipal des enfants : Cécile CÔTE expose le projet animé par les enfants de mettre en place une nouvelle campagne de communication au sein du Village pour sensibiliser les habitants au problème soulevé par les déjections canines.

Les enfants s'interrogent également sur une action potentielle quant à la violence scolaire, ils peuvent être le relais entre les enfants et les adultes.

Un concours de dessin, avec pour thème « nature et musique » est également en projet. La commission scolaire s'est réunie pour établir le règlement du concours, qui sera ouvert aux élèves du CP au CM2, du 9 avril au 9 mai, avec un gagnant par classe. Une exposition est envisagée pour les élections.

Cécile CÔTE déplore un cas de Covid parmi les enfants. Une action immédiate a été faite pour renforcer la traçabilité table par table au sein de la cantine (plan de tables réalisé), lieu où les repas nécessitent un retrait du masque.

- Commission de finances CA3B

Françoise LEGOUGE donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 11 mars.

- o Vote du budget primitif
  - Voie verte
  - Plaine Tonique
  - Ferme Musée de la Forêt
  - Extension du Conservatoire à rayonnement départemental
  - Projet rénovation urbaine
  - Construction de la gendarmerie à Jayat
  - Plan Equipement Territorial 15M€ ce qui représente 125€/h ruraux et 85€/h citadins
  - Etc...

- o Taux de fiscalité

Un mouvement de convergence moyenne est amorcé depuis la fusion, en 2017 donc « taux moyens pondérés » avec une durée d'harmonisation pour chacune des 4 taxes locales suivantes :

Taxe d'habitation : 6,83 % (taux figé depuis 2019) ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,742 % (lissage sur 6 ans) ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,69 % (lissage sur 6 ans).

Des pertes dues à la fiscalité économique, services à la population sont envisagées mais des économies seront réalisées : moindres dépenses liées à la pandémie et renégociation dans le secteur des transports et de l'enfance. Equilibre réalisé

- o Gestion des déchets

Baisse des recettes et hausse des dépenses (hausse de la TGAP Taxe Gestion Activités Polluantes et déchets enfouis). Augmentation de la taxe ordures prévue de 9,95%.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet obligation pneu neige

Christian FONTAINE informe le conseil municipal que l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes et de pneus hiver sera étendue à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021. La commune est identifiée comme faisant partie du massif du Jura. Les élus concernés sont consultés pour avis. Il observé que cette obligation peut entraîner un coût pour une famille, et que les routes de la commune ne peuvent pas être incluses en totalité.

Prochaine réunion lundi 12 avril

La séance est levée à 23 H 10.

**Le Maire**  
**Brigitte DONGUY**

